

Comité Syndical du 18 12 06**Objet : Coopération transnationale Leader + « Les Héritages du Vin »**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le GAL Couleurs d'Orb en Languedoc bénéficie, au titre du Volet 2 – Coopération interterritoriale et transnationale – d'une dotation spécifique de 67.084 €, en vue de développer un projet de coopération avec le GAL ADREPES (Setubal, Portugal) et le PRODER Adelquivir (Andalousie, Espagne), sur le thème du tourisme patrimonial vigneron méditerranéen. Le GAL héraultais est, par ailleurs, chef de file du projet, dont il assure la coordination.

Il s'agit de développer et de promouvoir une gamme commune de produits de tourisme vigneron associant le patrimoine naturel et bâti, les produits du terroir, l'art de vivre méditerranéen. Ces produits sont appréhendés par l'ensemble des partenaires comme produits-vitrine de leurs territoires, la promotion commune visant à renforcer la destination touristique de chacun des territoires associés. Ils doivent, par ailleurs, permettre à chacun des territoires partenaires de cibler des clientèles touristiques plus lointaines.

Le projet a été arrêté en plusieurs phases :

- Phase 1 : - définition du concept commun de tourisme vigneron (finalisation du projet de coopération, référentiel commun avec notamment une démarche qualité),
 - échange d'expériences lors des rencontres organisées sur les différents territoires entre différentes catégories d'acteurs du tourisme rural : restaurateur, hébergeur, gestionnaire de site touristique, animateur d'office de tourisme, élus, producteur...,
 - définition des besoins en matière de structuration et de communication.
- Phase 2 : - réalisation des outils de structuration et de communication tels que portail Internet, plan marketing (presse, salons, webmarketing), document d'appel, Guide des organisateurs de voyage (à destination des Tours opérateurs), guide méthodologique,
- Phase 3 : - promotion de la destination touristique méditerranéenne

La phase 1 est en cours et devrait s'achever à la fin du premier semestre 2007, Le coût prévisionnel de cette première phase s'élève à 12.625 €, pour lequel les co-financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault.....3.787 €
- Europe (Leader +).....6.312 €
- Autofinancement2.526 €

Par ailleurs, plusieurs voyages d'études sont à réaliser et il convient de prendre en charge les frais engagés par les acteurs locaux du territoire, autres que salariés du Pays, qui participent à ce projet.

La méthode de défraiement proposée est le remboursement des frais kilométriques (barème FTP) et sur justificatifs pour les autres frais (avion, hôtel, restaurant, parkings, et divers). Ces frais représenteront des avances sur le programme Leader qui assumera la prise en charge des dépenses en regard des opérations programmées.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, sur le principe et les modalités de défraiement des partenaires, et de bien vouloir l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, sur le principe et les modalités de défraiement des partenaires, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 03 janvier 2007

Francis BOUTES